

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS425

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 51, substituer aux mots :

« infligée à »

les mots :

« prononcée à l'encontre d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.